ACADÉMIE
DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT
Direction des examens et concours (DEC)

Nantes, le 1er octobre 2026

Bureau DEC 4-1
dossier suivi par :
Antoine BELETEAU
02 40 37 38 38
dec.bts@ac-nantes.fr

BP 72616
44326 NANTES Cedex 3

Note d'information

Objet : ***BTS - session 2027 – Inscription des candidats individuels (Domiciliés dans les départements 44, 49, 53, 72 et 85)***

Les inscriptions à la session 2027 du BTS se dérouleront :

du mercredi 7 octobre au jeudi 12 novembre 2026

(aucune inscription après cette date ne sera possible)

- Si vous suivez une formation au BTS dans un établissement de formation en présentiel (lycée, CFA, établissement privé), l'inscription doit être faite impérativement par l'intermédiaire de votre établissement.

- Si vous suivez à une formation à distance (CNED ou autre) ou si vous souhaitez vous inscrire en candidat individuel suite à un ajournement lors d'une session antérieure, vous devez vous inscrire en ligne à partir du site CYCLADES (lien ci-dessous).

I- PRE-INSCRIPTION :

La pré-inscription se fait via l'application CYCLADES à l'adresse suivante :

https://candidat.examens-concours.gouv.fr

Etape 1 : Accès à CYCLADES

- Connectez-vous impérativement à votre compte CYCLADES existant si vous en possédez déjà un (pour le BTS ou un autre examen/concours).
 Vous pouvez cliquer sur « *Mot de passe oublié* » si vous ne connaissez plus votre mot de passe. Un mail de réinitialisation sera adressé sur l'adresse mail liée au compte CYCLADES.

OU

- Créez votre compte CYCLADES en cliquant sur « *Je n'ai pas de compte* ».

Pour la création de votre compte CYCLADES, **votre adresse mail doit être valide**. **Conservez bien votre identifiant et votre mot de passe** pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat. Suite à la création de votre compte, vous recevrez un courriel : vous avez 48h pour cliquer sur le lien « *Activer mon compte* », sinon votre compte sera supprimé.

ATTENTION : les champs relatifs à votre état civil doivent être strictement identiques à votre pièce d'identité.

Etape 2 : Inscription à l'examen

1. Connectez-vous à votre compte CYCLADES.
2. Cliquez sur le bouton « *ajouter une nouvelle candidature* »
3. Validez chaque étape de l'inscription, jusqu'à la validation finale.
4. Allez dans l'espace « Mes documents » pour éditer le RECAPITULATIF D'INSCRIPTION et la DEMANDE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Vous pouvez ensuite modifier votre pré-inscription (jusqu'au 12 novembre 2026).

II- INSCRIPTION DEFINITIVE :

Il vous appartient d'éditer, de vérifier et de signer votre récapitulatif d'inscription avant de déposer la dernière version dans votre espace candidat.

Pour valider définitivement votre inscription, vous devez téléverser dans votre espace CYCLADES les pièces justificatives demandées **au plus tard le vendredi 20 novembre 2026 à 23h59** et cliquer sur "*J'ai fourni toutes mes pièces*".

Vous vous engagez, en signant ce document, à respecter vos choix d'épreuves obligatoires et facultatives. Ce choix relève de votre responsabilité et il est définitif.
Votre adresse mail doit impérativement être valide jusqu'à la fin des examens, cette adresse mail étant utilisée pour la diffusion d'informations relatives à l'examen du BTS.

→ **Votre candidature sera annulée si toutes les pièces demandées ne sont pas téléversées pour le vendredi 20 novembre 2026.**

III- VALIDATION PAR LE SERVICE EXAMEN (DEC 4-1 du Rectorat de Nantes)

Votre demande d'inscription sera étudiée par le service des examens au plus tard le 31 janvier 2027.
Une fois validées, vos pièces seront mises à l'état "conforme".

En cas de non validation ou de justificatif(s) manquant(s), vos pièces seront mises à l'état "non conforme". Le service des examens prendra alors contact avec vous.

IV- INFORMATIONS DIVERSES

→ **Rappels règlementaires :**

Vous pouvez consulter la règlementation du BTS, ainsi que le référentiel de chaque spécialité à partir du site de l'Académie de Nantes :

https://www.ac-nantes.fr/brevet-de-technicien-superieur-121688

→ **Aménagements d'épreuves :**

Consulter le lien suivant :
https://www.ac-nantes.fr/amenagement-d-epreuves-handicap-incapacite-temporaire-121583

NB : Pas de nouvelle demande à faire pour un candidat ajourné en 2026 qui se représente au même examen en 2027 (sauf changement de sa situation médicale). Les aménagements accordés en 2026 seront automatiquement reconduits en 2027. Toutefois, sur CYCLADES, veiller à cocher la case « Handicap : OUI »

→ **Déroulement épreuves (calendrier, instructions, dépôt de dossier, convocation, résultats)**

ATTENTION : en fonction de la spécialité de BTS, les candidats sont gérés par l'Académie de Nantes ou par une autre académie (consulter les académies de gestion par spécialité sur le site de l'Académie de Nantes : https://www.ac-nantes.fr/brevet-de-technicien-superieur-121688)

Pour les spécialités gérées par l'Académie de Nantes :

Toutes les informations relatives aux épreuves et au déroulement de la session seront mises en ligne sur le site de l'Académie de Nantes : https://www.ac-nantes.fr/brevet-de-technicien-superieur-121688
Ce site fera l'objet de mises à jour constantes jusqu'au début des épreuves. Vous devez donc le consulter régulièrement afin de prendre connaissance :

- des modèles de fiches professionnelles, certificat de stage, etc.
- Du calendrier et des centres d'épreuves
- Des instructions relatives aux épreuves professionnelles (date et lieu de dépôt des dossiers, composition du dossier, …)

Les convocations seront mises à disposition sur le compte CYCLADES de chaque candidat au plus tard 2 semaines avant le début des épreuves.

Les résultats du BTS font l'objet d'une publication gratuite sur le site des résultats d'examens de l'académie de Nantes : https://www.ac-nantes.fr/resultats-aux-examens
Le calendrier des publications de résultats sera publié sur ce même site.

ATTENTION : pour les spécialités non gérées par l'Académie de Nantes, vous devez consulter le site de l'Académie organisatrice de votre spécialité.